

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 29 février 2012*

*L'an deux mille douze et le vingt neuf février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr **Pierre MAURIN**.*

*Date de convocation : le 17 février 2012 .*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0*

**Présents : P.MAURIN – J-L CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS – M.JOLLIVET – A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET – G.VERNET – B.BOUAZZA – D.FIALON – M.HILAIRE -**  
**Excusé : J.TESTON a donné procuration à A.VOLLE**  
**Absents : B.DELAUZUN**

*Mme SALA Nathalie a été élu(e) secrétaire.*

**Objet : Commissaires siégeant à la commission intercommunale des impôts directs.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi des finances rectificative pour 2010 rend obligatoire pour les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Direct (CIID).

Cette commission intervient en lieu et place des commissions communales des impôts directs pour participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers et pour donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale.

Elle est composée de 11 membres à savoir le Président de l'EPCI et 10 commissaires. Chaque commune membre de l'EPCI doit proposer une liste de noms. A partir de ces propositions, le Conseil Communautaire dressera une liste de 20 membres

.../...

